

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-567/SG/CD la Commission permanente de la Chambre des Députés autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à aliéner des parcelles du domaine public en vendant aux locataires simples des logements administratifs autochtones dits « Logecos », les immeubles qu'ils occupent.

n° 73-567/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
31 mars 1973

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro
10 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération N° 325/7e L. du 20 mars 1973 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à aliéner des parcelles du domaine public en vendant aux locataires simples des logements administratifs autochtones dits « LOGECOS », les immeubles qu'ils occupent.